

**RAPPORT D'ACTIVITÉ  
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS  
DE L'EURE**

*Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation<sup>1</sup>*

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de l'Eure est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 18 reprises au cours de l'année sous revue.

**Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission**

**Dépôts de dossiers et redépôts**

L'année 2023 marque une rupture dans la tendance baissière constatée depuis de nombreuses années, enregistrant une légère hausse de 1,4%.

En nombre, les dépôts de dossiers restent toutefois inférieurs à 2019, l'année de référence pré-pandémie (1488 dossiers contre 1827 dossiers).

La part des dépôts en ligne a, quant à elle, augmenté significativement pour atteindre 17,1% des dossiers déposés.

Le taux de redépôts est en légère baisse à 48,7% contre 49,9% en 2022, toutefois la part de redépôts suite à une suspension d'exigibilité augmente de 3,9%.

**Recevabilité et orientation**

Le nombre de dossiers recevables reste stable (-0,6%) contrairement à celui des dossiers irrecevables qui progresse de 22,8%. Cette hausse est due, d'une part, aux contrôles plus poussés quant au statut professionnel des déposants et, d'autre part, à l'absence de mise en place des modalités préconisées par la commission (vente d'un bien immobilier ou sortie d'indivision)

La proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et l'absence de bien immobilier a légèrement augmenté de 2,7%. La répartition des décisions d'orientation vers un rétablissement personnel ou vers un réaménagement des dettes reste sensiblement identique à 2022.

**Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes**

Alors que le nombre de dossiers traités connaît une baisse de 7,4% (contre -1,5% en Normandie), la répartition des orientations reste globalement stable par rapport à 2022.

On note, toutefois, une augmentation du nombre de dossiers déclarés irrecevables (+1,6%) compensée par une diminution des mesures imposées suite à un rétablissement personnel (-1,8%).

**Mesures pérennes et mesures provisoires**

La proportion des solutions pérennes réglant la situation de surendettement reste stable à 73,4%.

La répartition entre les différentes solutions évolue légèrement avec une augmentation des plans conventionnels (+0,7%) et une baisse des mesures avec ou sans effacement (-0,8%) et des mesures de rétablissement personnel (-1,8%).

<sup>1</sup> « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT**  
**AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES ORGANISMES TIERS**

<b>Relations avec les parties prenantes de la procédure</b>	<b>Nombre de réunions<sup>2</sup></b>	<b>Objectif / Thème de la réunion</b>
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Présentation des données du surendettement, de la loi API et échanges de pratiques
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	-	Échanges réguliers entre le secrétariat et la CCAPEX (données surendettement des dossiers recevables alimentées directement dans EXPLOC)
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>9 interventions</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i> <i>250 personnes formées</i>	Présentation de l'inclusion bancaire, des formations surendettement, microcrédit
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	-	
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions 2</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 47</i>	Restos du Cœur
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	<i>3 réunions pour 26 personnes sensibilisées</i>	CDC Habitat, MJPM, Mandataires judiciaires indépendants.
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	<i>23 interventions pour 215 personnes formées</i>	Missions locales, CIBC Normandie, GRETA Louviers, Pôle Emploi

<sup>2</sup> organisation ou participation

## PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

### Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

Les débiteurs sont confrontés à des problèmes lors de la mise en place des plans ou mesures :

- Contacter les créanciers (absence de coordonnées)
- Calcul des dates des différents paliers
- Incompréhension des dettes restées hors procédure

### Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- Difficultés de radiation des autoentrepreneurs (retraitement manuel de leur demande via DATA INPI, démarche effectuée sur un autre site, démarche payante auprès d'un site « intermédiaire »)
- En cas de restitution de biens en LOA après la validation des mesures, le solde restant dû est à renégocier avec le créancier et met en péril le plan d'apurement des dettes.

### Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- Mauvaise utilisation des flux sur le portail EDI (suppression pour une dette soldée ou cédée).
- Les noms et coordonnées des bailleurs ne sont pas toujours renseignés par les agences de gestion locative.
- Dans le cadre de la loi API, les tribunaux ne se saisissent pas de la recevabilité du dossier au titre du surendettement.

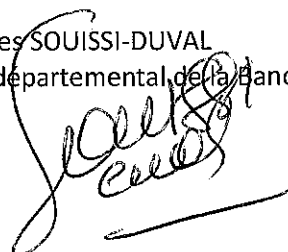
Évreux, le 28 février 2024

Le président

Simon BABRE  
Préfet de l'Eure

La secrétaire

Mme Sendes SOUISSI-DUVAL  
Directrice départemental de la Banque de France



**ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ**  
**DONNÉES D'ACTIVITÉ**

Indicateurs	2022	2023	variation 2023/2022 en %
<b>Dossiers déposés</b>	<b>1 468</b>	<b>1 488</b>	1,4%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	49,9%	48,7%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	18,7%	22,6%	
<b>Dossiers décidés recevables par la commission</b>	<b>1 325</b>	<b>1 317</b>	-0,6%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	10,9%	10,6%	
<b>Dossiers décidés irrecevables par la commission</b>	<b>79</b>	<b>97</b>	22,8%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	39,2%	43,3%	
<b>Dossiers orientés par la commission</b>	<b>1 340</b>	<b>1 331</b>	-0,7%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	41,6%	44,3%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	38,2%	39,0%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	1,0%	0,7%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	60,8%	60,3%	
<b>Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)</b>	<b>1 593</b>	<b>1 475</b>	-7,4%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	5,8%	6,0%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	5,0%	6,6%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	35,4%	33,6%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,5%	0,4%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	8,7%	9,6%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)</i>	4,2%	4,9%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)</i>	4,5%	4,6%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	44,7%	43,9%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)</i>	33,1%	34,5%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement</i>	18,0%	17,8%	
<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>	11,6%	9,4%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	73,3%	73,4%	
<b>Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)</b>	<b>11</b>	<b>6</b>	
<b>Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	

## STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	<b>EURE</b>	<b>Normandie</b>	<b>National</b>
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	6,6%	7,1%	6,9%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	33,6%	35,2%	34,9%
Part des plans conventionnels conclus*	9,6%	6,6%	6,8%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	43,9%	44,8%	43,8%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	73,4%	73,2%	72,2%

\*en % de dossiers traités

**ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ**  
**TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT**

Commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
EURE	Dettes financières	45 771	1 042	4 944	77,5%	81,7%	15 044	4,0
	dont dettes immobilières	23 551	179	291	39,9%	14,0%	131 854	1,0
	dont dettes à la consommation	21 515	931	3 964	36,4%	73,0%	12 864	3,0
	dont autres dettes financières	705	539	689	1,2%	42,2%	734	1,0
	Dettes de charges courantes	6 898	979	3 853	11,7%	76,7%	4 533	3,0
	Autres dettes	6 391	747	1 740	10,8%	58,5%	2 018	2,0
	Endettement global	59 060	1 276	10 537	100,0%	100,0%	20 037	7,0

Région	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
NORMANDIE	Dettes financières	181 869	5 386	24 233	63,7%	78,8%	13 229	3,0
	dont dettes immobilières	70 526	650	1 033	24,7%	9,5%	98 083	1,0
	dont dettes à la consommation	107 328	4 828	19 604	37,6%	70,6%	12 574	3,0
	dont autres dettes financières	4 014	2 923	3 596	1,4%	42,7%	710	1,0
	Dettes de charges courantes	35 060	5 342	20 356	12,3%	78,1%	3 818	3,0
	Autres dettes	68 588	4 013	8 912	24,0%	58,7%	1 805	2,0
	Endettement global	285 517	6 838	53 501	100,0%	100,0%	16 629	7,0

**Rapport d'activité des commissions (Endettement)**  
**France métropolitaine**

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers traités	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
<b>Dettes financières</b>	<b>2 877 094</b>	<b>81 573</b>	<b>382 453</b>	<b>68,4%</b>	<b>80,0%</b>	<b>14 940</b>	<b>4,0</b>
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>1 120 183</i>	<i>10 238</i>	<i>16 243</i>	<i>26,6%</i>	<i>10,0%</i>	<i>91 419</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>1 684 877</i>	<i>73 684</i>	<i>312 178</i>	<i>40,1%</i>	<i>72,3%</i>	<i>13 763</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>72 033</i>	<i>43 513</i>	<i>54 032</i>	<i>1,7%</i>	<i>42,7%</i>	<i>796</i>	<i>1,0</i>
<b>Dettes de charges courantes</b>	<b>591 774</b>	<b>77 774</b>	<b>263 163</b>	<b>14,1%</b>	<b>76,3%</b>	<b>3 842</b>	<b>3,0</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>736 979</b>	<b>55 557</b>	<b>123 439</b>	<b>17,5%</b>	<b>54,5%</b>	<b>1 980</b>	<b>2,0</b>
<b>Endettement global</b>	<b>4 205 846</b>	<b>101 960</b>	<b>769 055</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>18 446</b>	<b>6,0</b>

